



## Compte-rendu du Conseil d'établissement 09/06/2021

### Présents :

- Administration : M. BIS, M. BIZOT, M. GUILLEMIN, M. RENAUD, Mme RICORDEL, Mme TERNOVA
- Représentants des personnels : M. CHAUVEAU, M. GAILLARD, M. GRASLIN, Mme MAZI, Mme OLENDER, Mme STASZEWSKA-KEMAJOU
- Représentants des parents d'élèves : Mme JANNET, M. LE GUERN, Mme ROUSSEL
- Représentants des élèves : absents
- À titre consultatif : M. ROSSI

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 35 en visioconférence.

### Ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du compte rendu de la séance du 17/02/2021
- 3- Domiciliation de l'APE et de la fondation
- 4- Ajout d'une plage horaire de 18h20 à 19h15 à l'emploi du temps des classes de première et terminale (modification du règlement intérieur)
- 5- Budget rectificatif n°1
- 6- Structure scolaire rentrée 2021
- 7- Troisième phase du plan de soutien aux établissements d'enseignement français à l'étranger
- 8- Point sur la sécurité du site de Sadyba
- 9- Questions diverses

### 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### 2. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 février 2021

Le compte-rendu de la séance du 17/02/2021 est approuvé à l'unanimité.

### 3. Demande de domiciliation pour l'APE et la fondation

L'Association des Parents d'Élèves dernièrement créée demande à pouvoir se domicilier au sein de l'établissement.

La direction propose d'anticiper la demande de la fondation du Lycée français de Varsovie qui introduira la même demande une fois ses statuts enregistrés.

Vote (pour les deux domiciliations) :  
Pour = 14  
Contre = 1  
Abstention = 0

#### **4. Ajout d'une plage horaire de 18h20 à 19h15 à l'emploi du temps des classes de première et terminale (modification du règlement intérieur)**

La liberté de choix des enseignements de spécialité laissée aux élèves de première et de terminale entraîne de fortes contraintes sur l'emploi du temps. Pas de sécurité, et pour ces deux seuls niveaux, il est prudent d'ajouter une plage horaire d'une heure en fin de journée afin de disposer d'une grille horaire capable d'absorber tous les enseignements.

La direction est bien consciente que cette solution est peu satisfaisante mais l'établissement se doit d'assumer la liberté des élèves.

Un travail est mené par les professeurs principaux de seconde et de première pour affiner avec le projet d'orientation des élèves et éviter ainsi les choix incohérents (qui complexifient en outre l'emploi du temps).

Une contre-proposition suggérait une plage horaire le matin avant la première heure de cours mais elle n'est pas retenue.

Une consultation interne des enseignants montre que 50% sont contre la modification de la grille horaire.

Vote : Pour = 12

Contre = 0

Abstention = 4

#### **5. Budget rectificatif n°1**

M. GUILLEMIN indique qu'un certain nombre de questions diverses concernant le budget ont été posées par M. LE GUERN. Une partie des réponses se trouvant déjà dans les documents transmis, les éléments seront précisés dans le cadre de la présentation.

Le budget initial (BI) 2021 fait l'objet de deux budgets rectificatifs (BR) : un BR en juin et un second BR en novembre. Les BR ont pour but d'intégrer les ajustements des autorisations d'engagement (AE), crédits de paiement (CP) et prévisions de recettes. Le budget est construit en partant des recettes pour couvrir les besoins de dépenses. En fonction de l'évolution de ces éléments, le budget est réajusté en cours d'année.

Globalement, le BR est rectifié à la baisse car les frais de scolarité ont diminué entre janvier et mars 2021. Les montants facturés sont inférieurs aux montants prévisionnels. Cette baisse est due à un nombre moindre d'élèves par rapport au prévisionnel (743 élèves dans le budget prévisionnel contre 739 élèves facturés). De plus, certains élèves sont arrivés ou ont quitté l'établissement en cours de trimestre.

Pour les trimestres avril-juillet et septembre-décembre, la facturation n'ayant pas eu lieu au moment du BR, nous sommes restés sur les mêmes prévisions.

Compte tenu de la baisse prévue des recettes, les AE et CP ont également été ajustés. Ces ajustements concernent :

- Diminution de certaines charges de fonctionnement (sortie, piscine, frais de formation, ...).
- Diminution des loyers de Sadyba car le paiement des loyers des trois premiers trimestres a été pris en charge par l'AGLFV. (ce point devra faire l'objet d'une modification dans le cadre du BR2 suite aux consignes transmises par l'agence comptable principale de l'AEFE).
- Dans le cadre du BI, les amortissements avaient été comptabilisés en AE. Cependant, cela ne générant pas de décaissement, le montant correspondant de ces AE a été rectifié.

La variation des AE représente ainsi – 1 180 905,00 PLN

La variation des CP représente : - 812 047,33 PLN

La différence entre la diminution des AE et CP s'explique par la prise en charge des factures non parvenues en 2020 sur le budget 2021. Il s'agit du principe de « l'extourne ». En 2020, des charges ont été comptabilisées

sur le budget de l'AGLFV mais les factures parvenues en 2021 ont été payées sur le budget du lycée.

Les éléments du BR1 indiquent un abondement prévisionnel de trésorerie de 1 229 949,82 PLN.

Ce prévisionnel prend en compte un taux de recouvrement de 100% des frais d'écolage. Cependant, le taux réel de recouvrement est d'environ 97%.

Le BR fait l'objet d'un avis formé par un vote du CE sur les éléments suivants :

### Autorisation budgétaire

Le tableau T2 indique le montant des autorisations d'engagement et de crédits de paiement.

Le T2 ne tient pas compte des opérations non budgétaires (Reversement à l'AEFE et bourses) qui sont reprises dans le T4

TABLEAU 2  
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	DEPENSES				RECETTES			
	AE		CP		Montants			
	Exécuté N-1	Vote	Variation	Nouveau	Exécuté N-1	Vote	Variation	Nouveau
Fonctionnement	6 497 233,00	-664 405,00		5 832 828,00	6 497 233,00	-495 547,33		6 001 685,67
Investissement	170 000,00	16 000,00		186 000,00	170 000,00	16 000,00		186 000,00
Personnel	9 307 500,00	-332 500,00		8 975 000,00	9 307 500,00	-332 500,00		8 975 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>15 974 733,00</b>	<b>-1 180 905,00</b>		<b>14 793 828,00</b>	<b>15 974 733,00</b>	<b>-812 047,33</b>		<b>15 162 685,67</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1) = C - (B)</b>								
					7 232 752,00	624 711,33		7 857 463,33
					<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2) = B - C</b>			

(\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

### Équilibre financier

Le T4 indique le solde positif ou négatif de trésorerie (abondement ou prélèvement de la trésorerie) suite à l'exercice budgétaire.

TABLEAU 4  
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS				FINANCEMENTS				
	Exécuté N-1	Voté	Variation	Nouveau	Exécuté N-1	Voté	Variation	Nouveau
Solde budgétaire (déficit) (D2)*					7 232 752,00	624 711,33		7 857 463,33
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)								Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**								Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)		7 742 856,15	-51 374,17	7 691 481,98	992 203,00	71 705,47		1 063 908,47
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>		<b>7 742 856,15</b>	<b>-51 374,17</b>	<b>7 691 481,98</b>	<b>8 224 955,00</b>	<b>696 476,80</b>		<b>8 921 431,80</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (II) = (2) - (1)</b>		<b>482 098,85</b>	<b>747 850,97</b>	<b>1 229 949,82</b>				<b>PRLELEVEMENT de la trésorerie (III) = (1) - (2)</b>
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***								dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)		482 098,85	747 850,97	1 229 949,82				dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (II)</b>		<b>8 224 955,00</b>	<b>696 476,80</b>	<b>8 921 431,80</b>	<b>8 224 955,00</b>	<b>696 476,80</b>		<b>8 921 431,80</b>
								<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (III)</b>

### Situation patrimoniale

TABLEAU 6  
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants				PRODUITS	Montants			
	Exécuté N-1	Voté	Variation	Nouveau		Exécuté N-1	Voté	Variation	Nouveau
Personnel		9 307 500,00	-332 500,00	8 975 000,00	Subventions de l'Etat				
dont charges de pensions civiles*					Fiscalité affectée				
Fonctionnement autre que les charges de personnel		8 897 233,00	-482 547,33	8 414 685,67	Autres subventions				
Intervention (le cas échéant)					Autres produits				
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>		<b>16 204 733,00</b>	<b>-815 047,33</b>	<b>15 389 685,67</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>		<b>23 277 485,00</b>	<b>-197 336,00</b>	<b>23 080 149,00</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>		<b>7 072 752,00</b>	<b>617 711,33</b>	<b>7 690 463,33</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>		<b>23 277 485,00</b>	<b>-197 336,00</b>	<b>23 080 149,00</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>		<b>23 277 485,00</b>	<b>-197 336,00</b>	<b>23 080 149,00</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>		<b>23 277 485,00</b>	<b>-197 336,00</b>	<b>23 080 149,00</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants			
	Exécuté N-1	Voté	Variation	Nouveau
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>		<b>7 072 752,00</b>	<b>617 711,33</b>	<b>7 690 463,33</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		400 000,00	13 000,00	413 000,00
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		70 000,00	-10 000,00	60 000,00
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- quote-part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice				
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>		<b>7 402 752,00</b>	<b>640 711,33</b>	<b>8 043 463,33</b>

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants				RESSOURCES	Montants			
	Exécuté N-1	Voté	Variation	Nouveau		Exécuté N-1	Voté	Variation	Nouveau
Insuffisance d'autofinancement					Capacité d'autofinancement		7 402 752,00	640 711,33	8 043 463,33
		170 000,00	16 000,00	186 000,00	Financement de l'actif par l'Etat				
Investissements					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat				
Remboursement des dettes financières					Autres ressources				
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>		<b>170 000,00</b>	<b>16 000,00</b>	<b>186 000,00</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>		<b>7 402 752,00</b>	<b>640 711,33</b>	<b>8 043 463,33</b>
Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)		7 232 752,00	624 711,33	7 857 463,33	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5) - (6)				

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants			
	Exécuté N-1	Voté	Variation	Nouveau
Variation du FONDS DE ROULEMENT - APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	7 232 752,00	624 711,33	7 857 463,33	
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	6 750 653,15	-123 136,64	6 627 516,51	
Variation de la TRESORERIE - ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	482 098,85	747 850,97	1 229 949,82	
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	10 791 325,20	1 693 343,55	12 684 668,75	
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	7 309 226,10	1 170 492,63	8 479 718,63	
Niveau de la TRESORERIE	3 482 096,10	722 850,72	4 204 946,82	

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

M. LE GUERN attire l'attention sur les points suivants :

5.a la prévision des revenus s'appuie sur des hypothèses d'effectifs qui n'ont pas été communiquées

5.b la prévision de trésorerie comprend 600 kPLN que l'AGLFV ne versera pas.

5.c la prévision de trésorerie comprend un taux de recouvrement de 100% des impayés (2019/2020 et 2020/2021) qui s'élèvent à plus de 3 000 kPLN : une telle hypothèse est hautement imprudente.

M. LE GUERN estime que ce BR contient des éléments incorrects qui induisent en erreur les membres du CE.

Votes : Tableau 2 Pour = 10 Contre = 0 Abstention = 6  
 Tableau 4 Pour = 9 Contre = 1 Abstention = 5  
 Tableau 6 Pour = 9 Contre = 1 Abstention = 5

Point d'information financière

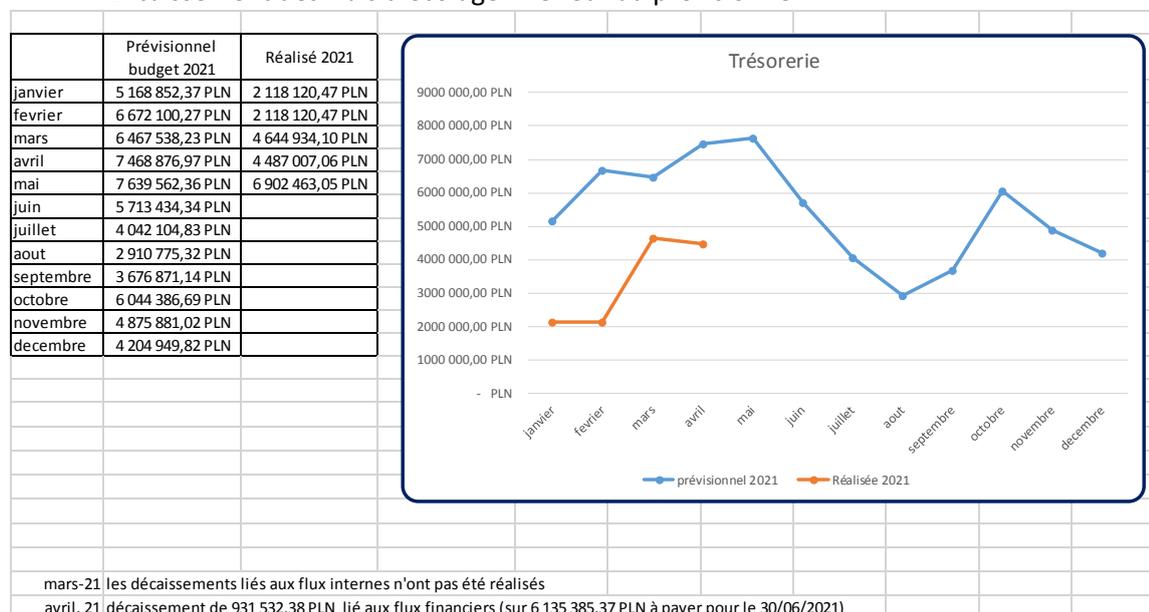
Les impayés

Périodes	Montant des impayés	nb de familles
2019/20	349 675,33 PLN	34 familles
sept-dec 2020	302 495,83 PLN	42 familles
janv-mars 2021	597 958,72 PLN	65 familles
avril-juillet 2021	1 868 601,22 PLN	214 familles
Total général	3 118 731,10 PLN	

La trésorerie

Il y a un écart entre la trésorerie prévisionnelle et la trésorerie réalisée :

- Encasement des frais d'écolage inférieur au prévisionnel



## **6. Structure scolaire pour la rentrée 2021**

La campagne d'inscription/réinscription est en cours. Les parents ont jusqu'au 18 juin pour effectuer l'opération en ligne.

À ce jour, la direction fait l'hypothèse de conserver le même nombre de divisions sur les premier et second degrés avec des effectifs de l'ordre de 20 élèves par classe. Cela devrait contribuer à mieux répondre aux besoins des élèves.

## **7. Troisième phase du plan de soutien aux établissements d'enseignement français à l'étranger**

Mme RICORDEL présente cette nouvelle phase du plan de soutien aux établissements français de l'étranger qui prévoit une aide financière aux familles étrangères qui connaissent des difficultés du fait de la crise. Cette aide sera accordée au titre des droits de scolarité du deuxième trimestre de l'année scolaire 2020/2021.

L'enveloppe budgétaire dédiée à ce soutien ne pourra excéder le solde de crédits disponibles (5M€), ce qui nécessitera peut-être de procéder à des arbitrages dans l'attribution des aides.

Une commission interne sera constituée afin d'examiner la situation des familles étrangères qui n'auraient pas pu, du fait de leurs difficultés financières, régler les frais de scolarité du deuxième trimestre de l'année scolaire 2020/2021. Une remise des impayés pourra ainsi être proposée après étude du dossier attestant les difficultés économiques de la famille. La commission émettra, avant le 27 juin, un avis sur l'opportunité du soutien à apporter et procédera à un classement des aides par rang de priorité de chacune des familles sollicitant une aide.

Il est proposé la composition suivante pour la commission :

- le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade de France ou son représentant (président),
- le chef d'établissement,
- le directeur administratif et financier,
- le proviseur-adjoint,
- le directeur de l'école,
- la gestionnaire des écolages de la DAF,
- les 3 conseillers de français de l'étranger,
- 2 représentants des parents d'élèves (Mme ROUSSEL et M. LE GUERN)
- 2 représentants des enseignants (en attente de volontaires)

La commission siégera le mercredi 23 juin à 17h00 à l'ambassade.

Les modalités d'examen des demandes ainsi que les critères de classement seront établis lors de réunions préalables.

## **8. Point sur la sécurité du site de Sadyba**

PHN, propriétaire, a la charge de faire réaliser les contrôles obligatoires.

Le 28 mai nous avons eu une rencontre avec les techniciens de PHN pour évoquer l'ensemble des points de sécurité : les contrôles sont bien à jour.

Nous avons demandé à recevoir systématiquement les rapports.

PHN nous a confirmé que le bâtiment était aux normes selon la réglementation polonaise (issues d'évacuation, alarme incendie).

Suite à la visite des pompiers, le rapport provisoire doit faire l'objet d'un rapport définitif, dont nous avons également demandé la communication : des aménagements doivent être faits pour 2 issues de secours.

M. LE GUERN demande qu'un rapport précis soit fourni à la fin des travaux confirmant la mise complète aux normes du site.

## 9. Questions diverses

Question des représentants des personnels :

- Dans la perspective d'un possible nouvel épisode d'enseignement en hybride, au vu des difficultés rencontrées cette année en matière d'infrastructure réseau du lycée, quelles améliorations pourraient être mises en œuvre la fois prochaine ?

L'augmentation de la bande passante est à l'étude avec le fournisseur d'accès internet.

Questions des représentants des parents d'élèves :

- Anticipation de la rentrée prochaine du point de vue sanitaire/ pédagogique / financier.

Le volet financier a largement été évoqué lors du point 5 du présent ordre du jour.

Comme l'an passé, les CHSCT, CHSCS et CE seront convoqués la dernière semaine d'août afin d'ajuster le protocole sanitaire en fonction de la situation épidémiologique et des mesures sanitaires prises par les autorités polonaises et françaises.

Sur le volet pédagogique, le point 6 répond en partie à la question. À cela s'ajoutent vont s'ajouter une aide renforcée à la langue française pour les enfants des familles non francophones et la mise en place d'un soutien psychologique.

- Étude de la faisabilité de mettre en place de portes automatiques à l'entrée des bâtiments et de purificateurs d'air.

La DAF a prospecté auprès de différents fournisseurs. Le coût s'avère très élevé et les finances de l'établissement ne permettent un tel investissement actuellement.

Avant de lever la séance à 22h15, M. BIZOT remercie l'ensemble des participants et salue le travail des équipes pédagogiques qui ont dispensé un enseignement de très grande qualité malgré un contexte sanitaire en perpétuelle évolution.

Il remercie aussi les parents qui ont, cette année encore, contribué de manière accrue à l'instruction de leurs enfants aux côtés des enseignants.

Enfin, il remercie tous les services de l'ambassade qui ont accompagné l'établissement tout au long de l'année tant sur le plan sanitaire que lors du passage en gestion directe.

Secrétariat de séance : M. LE GUERN

Le chef d'établissement

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. BIZOT', with a horizontal line underneath.

Frédéric BIZOT